

# Aide financière et mesures de soutien pendant l'écllosion de Covid-19

Adapté selon la fiche de renseignements Service aux autochtones Canada



Toutes personnes Première Nation, Inuit et Métis, peu importe le lieu de résidence, ont accès à cette aide financière:

## IMPORTANT

Tout le monde est encouragé à remplir leur déclaration de revenus de 2018 pour assurer d'obtenir les prestations et crédits auxquels ils ont droit. Pour pouvoir bénéficier de certaines prestations, une déclaration est requise. Services aux Autochtones Canada travaille de concert avec l'Agence du Revenu du Canada pour trouver des moyens simplifiés d'obtenir les prestations.

## AIDE AUX PARTICULIERS ET AUX FAMILLES

### Hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants (Déclaration de revenus 2018 exigé)

- Si vous recevez déjà l'Allocation canadienne pour enfants et avez la garde d'un enfant admissible, en mai 2020, vous recevrez 300 \$ de plus par enfant, en plus de la prestation habituelle..
- Pour faire une demande, cliquez [ici](#) ou téléphonez au 1-800-387-1193; ou pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut: 1-866-426-1527.
- Vous n'avez pas à présenter de nouvelle demande.

### Paiement spécial du crédit pour la taxe sur les produits et services (Déclaration de revenus 2018 exigé)

- Les familles à revenu faible ou modeste recevront un paiement spécial du crédit pour la TPS d'ici le début de mai.
- La prestation additionnelle moyenne sera de près de 400 \$ pour les personnes seules et de 600 \$ pour les couples
- Il n'est pas nécessaire de présenter une demande. Les personnes admissibles au paiement sont automatiquement inscrites après avoir rempli leur déclaration de revenus.



Société de soutien à l'enfance  
et à la famille des Premières Nations  
du Canada

## Délai supplémentaire pour produire la déclaration de revenus

- Les particuliers (autres que des fiducies) ont maintenant jusqu'au 1er juin 2020 pour produire leur déclaration de revenus.
- Si vous devez de l'impôt, vous aurez jusqu'au 1er septembre 2020 pour le payer, et ce, sans intérêts ni pénalités.

## Soutien hypothécaire

- Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients, selon le principe du cas par cas, pour trouver des solutions qui les aideront à gérer les difficultés découlant de la COVID-19.
- Si c'est votre cas, **communiquez avec votre institution financière** au sujet de la possibilité d'un report hypothécaire.
- Si un créancier approuve un report de paiement sur une garantie d'emprunt ministérielle, aucune approbation supplémentaire de SAC n'est nécessaire, sauf si les dispositions du report de paiement dépassent la garantie d'emprunt ministérielle existante.

## SOUTIEN AUX AÎNÉS

### Réduction du retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite

- Cette nouvelle mesure a été mise en place pour réduire de 25 % le montant de retrait minimal exigé des fonds de revenu de retraite (FERR) pour 2020.
- Une prestation unique non imposable de 300 \$ sera donnée à ceux admissibles pour la Pension de la sécurité de la vieillesse, et un montant supplémentaire de 200 \$ pour ceux admissibles pour le Supplément de revenu garanti.

## SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS ET AUX NOUVEAU DIPLOMÉS

### Pause pour le remboursement des prêts d'études canadiens

- À compter du 30 mars, le gouvernement instaure une pause de six mois pendant lequel aucun remboursement des prêts d'études canadiens ne sera imposé aux bénéficiaires de prêts. Aucun paiement ne sera requis et les intérêts ne seront pas accumulés pendant cette période.
- Les étudiants n'ont pas à présenter une demande d'interruption du remboursement.



# SOUTIEN OFFERT AUX PERSONNES MALADES, EN QURANTAINE, TOUCHÉES PAR LES MESURES D'ISOLEMENT OU QUI SONT SANS EMPLOI OU NE PEUVENT PAS TRAVAILLER

## Nouvelle Prestation canadienne d'urgence

- Ce nouveau soutien financier, qui prévoit un avantage imposable de 2 000 \$ par mois pour une période maximale de 4 mois, sera accessible à partir d'un portail Web sécurisé dès le début du mois d'avril. Il sera également possible de faire une demande par téléphone. D'autres renseignements seront diffusés sous peu. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus.
- Inscrivez-vous au dépôt direct sur **Mon dossier** de l'ARC; c'est le moyen le plus rapide et le plus fiable de recevoir des prestations et des crédits.

## Meilleur accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi

- Si vous êtes malade, en quarantaine ou si l'on vous a demandé de vous isoler, le gouvernement du Canada annulera l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir droit aux prestations de maladie de l'assurance-emploi. Cliquez [ici](#) pour faire une demande.

## Demande de prestations d'assurance-emploi

- Présentez d'abord une demande de prestations régulières sur le site de l'Assurance-emploi ou téléphonez au numéro sans frais : 1-800-206-7218. Vous serez automatiquement inscrit à la Prestation canadienne d'urgence si vous y êtes admissible

**Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux services, remplissez une demande en ligne. Un agent de Service Canada communiquera avec vous d'ici deux jours ouvrables.**  
**[Canada.ca/service-canada-e-service](https://Canada.ca/service-canada-e-service)**



**Trouvez les ressources de Spirit Bear  
#HibernerPourLaSante ici!**



Société de soutien à l'enfance  
et à la famille des Premières Nations  
du Canada

# SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET AUX PERSONNES EN SITUATION VULNÉRABLE

## Nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones

- Le Fonds de soutien aux communautés autochtones servira 305 millions de dollars serviront à aider les communautés autochtones à prévenir la maladie à coronavirus (COVID-19), à s'y préparer et à y réagir.
- De cette somme, 290 millions de dollars seront alloués aux communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Les 15 millions de dollars restants seront mis à la disposition des organisations autochtones régionales ou en milieu urbain, qui soutiennent leurs membres vivant à l'extérieur de la communauté, et aux organisations régionales, comme les centres d'amitié et le Métis Settlement General Council of Alberta.
- Un appel de propositions sera lancé sous peu pour les fonds réservés aux organisations autochtones régionales ou en milieu urbain.

## Amélioration de l'initiative Vers un chez-soi

- Pour aider les personnes sans-abri du Canada pendant l'éclosion de COVID-19, le gouvernement verse 157,5 millions de dollars à l'initiative Vers un chez-soi.
- Ce financement permettra de répondre à divers besoins, comme l'achat de lits et d'obstacles physiques aux fins d'éloignement social et la recherche d'hébergement pour réduire la surpopulation dans les refuges.
- Les refuges et autres organismes à but non lucratif peuvent faire une demande de financement [ici](#).

## Soutien aux refuges et aux centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle

- Jusqu'à 50 millions de dollars seront versés aux refuges et centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle du Canada, afin de les aider à gérer ou à prévenir l'éclosion de la maladie dans leurs établissements. Contactez votre **établissement régionale** pour poser une demande.
- De ce montant, jusqu'à 10 millions de dollars seront versés au réseau de 46 refuges d'urgence dans les réserves et au Yukon de Services aux Autochtones Canada, pour aider les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence.



## SOUTIEN À LA SANTÉ INUITE ET DES PREMIÈRES NATIONS

- La demande de financement des besoins en santé publique communautaire des communautés des Premières Nations et des Inuits peut être soumise aux bureaux de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de chacune des régions (par le biais de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique).
- Les demandes de financement peuvent porter sur (sans s'y limiter) :
  - les besoins cernés pour mettre à jour et activer les plans de lutte contre la pandémie;
  - la capacité de la santé publique et des soins de santé primaires à répondre à l'épidémie de la COVID-19;
  - l'harmonisation des efforts de réponse en fonction des preuves;
  - la réponse aux besoins immédiats à court terme.
- Un guide communautaire a été créé pour aider les Premières Nations à accéder à ces fonds et des discussions régulières ont lieu avec le groupe de travail sur la santé publique des Inuits (lequel est composé d'organisations représentant les Inuits et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux)

### Soutien à la gestion des urgences dans les réserves

- Les communautés des Premières Nations peuvent avoir besoin de services d'aide d'urgence, qui peuvent être offerts par l'entremise du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU).
- À l'heure actuelle, l'aide du PAGU est destinée à assurer l'intervention immédiate des Premières Nations en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19, en plus des autres dépenses qui seraient normalement assumées par le PAGU.

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Une série de mesures ont également été mises en place pour soutenir les entreprises. Il s'agit notamment d'un soutien visant à éviter les licenciements, de l'accès au crédit, et plus. Consultez le **Plan d'intervention économique du Canada** pour répondre à la COVID-19 pour obtenir plus de détails.

**Pour en savoir plus, consultez le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19**



Société de soutien à l'enfance  
et à la famille des Premières Nations  
du Canada